

Loi des élections en temps de guerre au Canada

29 août 1917

Après le début de la guerre, de nombreux Noirs canadiens se portent volontaires pour s'enrôler. On leur répond alors : « On ne veut pas de vous ici, c'est une guerre de Blancs ».

L'armée canadienne ayant subi de lourdes pertes en France, le gouvernement conservateur du premier ministre Robert Borden¹ introduit, en *mai 1917*, la conscription afin de renforcer les unités combattantes canadiennes. Cette disposition divise profondément le pays : les Canadiens anglophones y sont largement favorables tandis que les Canadiens francophones ou d'ascendance non britannique s'y opposent.

Les conservateurs, craignant que tous les adversaires de la conscription (dont une partie des Libéraux) s'allient lors de l'élection générale de décembre 1917, cherchent à renforcer leur position : Robert Borden convainc alors de nombreux libéraux ainsi que d'autres députés de l'opposition, favorables à la conscription, de former avec les conservateurs un gouvernement d'union, afin d'imposer celle-ci à tous (Noirs et Blancs) et poursuivre l'effort de guerre.

En pratique, très peu de conscrits sont envoyés au front, l'armée canadienne ne disposant pas des moyens logistiques pour entraîner, encadrer et mener 500 000 hommes rapidement en Europe (nombre promis lors de *la loi sur les mesures de guerre* de 1914).

Le 29 août 1917, le gouvernement modifie également les règles régissant le droit de vote pour les élections à venir en introduisant une loi conçue pour créer de très nombreux nouveaux électeurs susceptibles d'appuyer les Unionistes et priver de leur droit de vote ceux qui se seraient probablement opposés à la conscription : « *la loi des élections en temps de guerre* ». Elle accorde ainsi le droit de vote aux femmes ayant dans leur parenté des soldats canadiens servant à l'étranger durant la Première Guerre mondiale ; elle prive en revanche du droit de vote de nombreux Canadiens ayant immigré de pays « ennemis » après mars 1902, à l'exception des citoyens naturalisés dont un fils, un petit-fils ou un frère sert sous les drapeaux. Cette loi vise avant tout les Canadiens-Allemands mais aussi les Canadiens-Ukrainiens tandis que dans certaines provinces les autochtones, les Chinois, les Japonais, et d'autres minorités n'ont pas encore le droit de vote.

La loi est adoptée au Parlement le *20 septembre 1917*.

Lors des élections du *17 décembre 1917*, les Unionistes obtiennent 153 sièges au Parlement contre 82 aux « Libéraux de Laurier² » et Borden exclut les Québécois de son cabinet. 500 000 Canadiennes votent ainsi pour la première fois.

Cette loi est abrogée à la fin de la guerre mais, dès 1918, toutes les femmes nées au Canada et âgées de 21 ans acquièrent définitivement le droit de vote aux élections fédérales. Cependant si cette loi instaure le droit de vote pour les femmes canadiennes, elle donne aussi une réalité légale à de nombreuses peurs anti-immigrées largement répandues.

¹ **Robert Laird Borden** (1854-1937) : 8^{ème} premier ministre du Canada qu'il dirige d'octobre 1911 à juillet 1920 (3^{ème} néo-écossais à ce poste). Elu en 1911 contre le plan de son adversaire d'instaurer le libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, il prône la « préférence impérial », affichant son aversion pour le « fait français ». Convaincu que le Canada a acquis le statut de nation sur les champs de bataille, sa persévérance face au Royaume-Unis et aux Etats-Unis lui permet de représenter le Canada à Paris lors des traités scellant le premier conflit mondial. Il est représenté sur le billet de 100 \$ canadien.

² **Henry Charles Wilfrid Laurier** (1841-1919) : 7^{ème} premier ministre du Canada de juillet 1896 à octobre 1911 et premier francophone à accéder à ce poste. Il est considéré comme l'un des plus grands hommes d'Etat canadien. Bien connu pour ses politiques de réconciliation et de compromis entre francophones et anglophones du Canada, il défend un partenariat entre les deux « peuples fondateurs ». Il est souvent représenté comme le premier ministre qui a fait entrer le Canada dans le XX^e siècle, en manifestant une plus grande autonomie face au Royaume-Uni. Il est représenté sur le billet de 5 \$ canadien.